Alliance des travailleurs contre le travail forcé et la traite des êtres humains

ITUC CSI IGB

EMANCIPATE

Trade Union Alliance to Combat Forced Labour and Trafficking

Pays industrialisés et économies en transition

La traite des êtres humains est un problème important dans les pays industrialisés (comprenant l'Amérique du Nord, l'Australie, le Japon et l'Europe occidentale) avec 270.000 victimes, soit trois quart des personnes en travail forcé. Dans les économies en transition, plus de la moitié des personnes en travail forcé, soit 200.000 individus, ont été victimes de traite. Ces dernières sont majoritairement des femmes, souvent victimes de traite à des fins de prostitution. Les autres sont principalement forcés à travailler dans l'agriculture, la construction ou en servitude domestique.

La campagne «Or rouge, de la fiction à la réalité» de la Fédération italienne des travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation (FLAI) intervient directement dans les exploitations de tomates du sud de l'Italie. Beaucoup de ces fermes embauchent en masse des travailleurs migrants pendant la récolte, pour une rémunération largement inférieure au taux contractuel standard. Ils sont forcés à travailler 14 heures par jour, avec des conditions de vie extrêmement mauvaises, généralement dans des campements de fortune à proximité des champs et sans eau potable. La FLAI est allée à la rencontre de plus de 5.000 de ces travailleurs pour les informer sur leurs droits, les affilier et leur offrir une assistance juridique.
D'importants syndicats européens ont ouvert des bureaux afin d'aider les travailleurs migrants sans papiers, bureaux souvent gérés par les migrants eux-mêmes. Ces bureaux fournissent des informations, des formations professionnelles et linguistiques, ainsi qu'une aide administrative et juridique aux travailleuses et travailleurs migrants, en particuliers sans papiers, qu'ils soient affiliés ou non. Parmi les centres existants, on peut citer les Centres d'information pour travailleurs émigrés (CITE) de la centrale espagnole Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CCOO) et l'ANOLF (Associazione Nazionale Oltre le Frontiere) de la Confederazione Italiana Sindacati dei Lavoratori (CISL), en Italie et le Beratungsstelle fur Migrantinnen und Migranten von Arbeit und Leben de la centrale syndicale Deutsche Gewerkschaftsbund (DGB) en Allemagne.

L'American Center for International Labor Solidarity (Solidarity Center) de l'American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO) mène un programme global de lutte contre la traite des êtres humains, en partenariat avec des syndicats et des associations de la société civile à travers le monde.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Selon les estimations du BIT, il y aurait 260.000 personnes en travail forcé dans cette région, dont 88 pour cent en exploitation non sexuelle. Les travailleurs migrants en provenance des pays pauvres d'Asie deviennent les victimes d'agences de recrutement et d'intermédiaires peu scrupuleux qui leur promettent des salaires élevés et de bonnes conditions de travail. Une fois au Moyen-Orient, ils se rendent compte avec amertume que les salaires et les conditions sont bien en dessous de ce qui leur avait été promis. Souvent, leurs papiers sont confisqués pour les empêcher de s'échapper. Ces pratiques sont courantes dans la construction et le travail domestique, ce dernier concernant majoritairement les femmes. Les femmes sont également les principales victimes de l'exploitation sexuelle commerciale, qui représente 10 pour cent de l'ensemble des cas de travail forcé. La dernière forme est le travail forcé imposé par l'État qui représente 3 pour cent du total. Une écrasante majorité des personnes en travail forcé, environ 230.000, ont été victimes de traite.

A Bahreïn, la Fédération générale des syndicats de Bahreïn (GFBTU) mène d'intenses campagnes dans le secteur de la construction qui emploie environ 80.000 travailleurs migrants asiatiques. Elle œuvre à la consolidation du Syndicat national du secteur de la construction permettant aux expatriés de s'affilier pour défendre leurs droits. La GFBTU met en place des réseaux internationaux afin d'avertir les travailleurs migrants dans leur pays d'origine sur les fausses promesses faites par les intermédiaires sans scrupules. En Jordanie, les secteurs du textile et du travail domestique sont couverts par la Fédération générale des syndicats jordaniens (GFJTU). Nombre de travailleurs migrants, venant principalement du Bangladesh et du Sri Lanka, sont employés dans le secteur textile et dans les zones franches d'exportation (ZFE). L'action de la GFJTU comprend des campagnes d'information sur les droits des travailleurs migrants, avec des brochures en plusieurs langues, la traduction des contrats et la promotion de conditions de travail et de salaires décents, pour permettre aux travailleurs de s'affranchir de la servitude pour dette. La GFJTU travaille aussi avec la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC) pour identifier les marques internationales produisant dans les ZFE et les pousser à respecter leurs propres codes de conduite. En Israël, la Fédération générale du travail (HISTADRUT) a ouvert des bureaux locaux pour assister les nombreux migrants asiatiques employés principalement dans l'agriculture, la construction et le travail domestique. HISTADRUT encourage les travailleurs migrants à se syndiquer et a ouvert une permanence téléphonique pour les informer sur leurs droits.

Amérique latine

En Amérique latine et dans les Caraïbes, le travail forcé affecte principalement les populations indigènes, du fait de la discrimination, l'extrême pauvreté et du manque d'éducation. Plus de 1,3 millions de personnes sont en travail forcé, dont au moins 250.000 victimes de traite. Dans les zones rurales, l'exploitation économique forcée survient principalement dans l'agriculture et la sylviculture, où des intermédiaires avancent une partie du salaire en chargeant des frais excessifs pour l'hébergement, la nourriture, les habits et les outils de travail afin de maintenir les travailleurs en servitude pour dette. Le travail domestique forcé constitue un problème important dans les zones urbaines.

L'OIT et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) organisent des activités conjointes, notamment des campagnes d'information et de sensibilisation. Le syndicat néerlandais FNV et la Fédération nationale du bois et des industries connexes du Pérou (FENATIMAP) réduisent le nombre de personnes en travail forcé grâce à des campagnes de sensibilisation directe et de développement personnel. Ils proposent aux syndicalistes locaux et aux chefs indigènes des formations sur le travail forcé, les droits fondamentaux, l'action en justice, la négociation collective, etc. Les dirigeants indigènes organisent à leur tour des formations analogues dans leurs communautés, avec l'aide de membres de la FENATIMAP. Ce travail a conduit à la mise en place de réseaux.

En Amérique centrale, la Confederación de trabajadores Rerum Novarum (CTRN) du Costa Rica, la Central Sandinista de Nicaragua (CST) et la Confederación de Unificación Sindical (CUS) ont signé un partenariat visant les secteurs avec une forte densité de travailleurs migrants. Ensemble, ils ont lancé les Centres syndicaux pour migrants (CSM) avec le soutien de la CSI et du syndicat suédois LO-TCO, qui permettent de sensibiliser le grand public aux questions de migration, de fournir une aide directe aux travailleurs migrants et d'organiser ces derniers en syndicats. La Central del Movimiento de Trabajadores Costarricenses (CMTC) cible plus particulièrement l'économie informelle, offrant un éventail de services aux travailleurs migrants indépendants, y compris garderies, logement et assurance sociale.

Afrique sub-saharienne

En Afrique subsaharienne, au moins 660.000 personnes sont en travail forcé, des formes «traditionnelles» à l'esclavage moderne. Quatre travailleurs forcés sur cinq sont victimes d'exploitation non sexuelle. Des vestiges de l'esclavage traditionnel perdurent dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, enracinés dans l'extrême pauvreté et des discriminations profondément ancrées. La traite des enfants est aussi un problème majeur dans l'agriculture, la pêche et le travail domestique. Le travail forcé peut être imposé par les autorités traditionnelles ou religieuses ou être le résultat d'un processus de traite. Le travail forcé imposé par l'État concerne 11 pour cent du total, incluant le travail forcé pénitentiaire, alors que 8 pour cent des cas se rapportent à l'exploitation sexuelle commerciale.

Dans la majeure partie des pays d'Afrique subsaharienne, la pauvreté, le chômage et les conflits sont à l'origine d'une migration forcée massive, qui a exacerbé le problème de la traite des êtres humains. Le Kenya Union of Domestic, Hotels, Educational Institutions, Hospitals and Allied Workers (KUDHEIHA), en coopération avec Solidarity Center, a formé des délégués syndicaux et atteint plus de 2.500 adhérents dans le secteur du tourisme à propos des risques associés à la traite des êtres humains. Depuis lors, le nombre de personnes sauvées de la traite et de trafiquants appréhendés a considérablement augmenté. KUDHEIHA a aussi développé diverses initiatives en matière de lutte contre le travail forcé dans le secteur du travail domestique. Ses campagnes de sensibilisation et les réunions avec des travailleurs domestiques, des employeurs et des fonctionnaires du gouvernement ont eu des résultats très positifs.
Le Malawi Congress of Trade Unions (MCTU) lutte contre le travail force des enfants dans l'agriculture, notamment dans les plantations de tabac. Il œuvre pour retirer les enfants de situations de travail dangereuses et forcées dans l'agriculture et les scolariser, et aussi en faveur de la promulgation d'une loi relative à l'usufruit dans les plantations de tabac.
Au Burkina Faso, le Syndicat national des transporteurs routiers et voyageurs (SNTRV – B) a installé une enseigne géante appelant à l'abolition de la traite des enfants, sur l'une des principales routes de la traite.
La Confédération générale des travailleurs de la Mauritanie (CGTM) organise, en collaboration avec la CSI, des séminaires d'information dans son Centre d'orientation sur la migration à Nouakchott, à destination des travailleurs migrants et, plus particulièrement des travailleuses domestiques. La CGTM a aussi un plan d'action en partenariat avec des ONG spécialisées pour combattre certaines formes d'esclavage traditionnel dont souffre la minorité harratine.
La Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT) est très active contre la traite et le travail forcé des enfants, notamment à travers des campagnes de sensibilisation et un projet de prise en charge et réinsertion des victimes.

Asie et Pacifique

Plus des trois quarts des victimes de travail forcé dans le monde se trouvent dans la région Asie-Pacifique, soit environ 9,5 millions de personnes. Près de 6 millions de travailleurs sont en travail forcé à des fins d'exploitation économique par des personnes privées, principalement en Inde, au Pakistan, au Népal et en Asie du Sud. La plupart sont en servitude pour dettes dans différents secteurs, briqueteries, mines, usines de riz, agriculture et travail domestique. Le travail forcé des enfants est extrêmement répandu dans la culture du coton, la fabrication manuelle de tapis, le travail en atelier et le travail domestique. Ces problèmes sont intimement liés à l'extrême pauvreté mais aussi aux discriminations ethniques traditionnelles et au système de castes. Le travail forcé imposé par l'État concerne presque 20 pour cent des cas (1.9 millions d'individus), dans un nombre restreint de pays, dont la Birmanie. Environ 10 pour cent des personnes en travail forcé sont victimes d'exploitation sexuelle commerciale. C'est aussi en Asie-Pacifique que l'on trouve le plus grand nombre de victimes de traite des êtres humains, soit 1.360.000 personnes. Un problème majeur dans des pays tels que la Chine et l'Inde est le phénomène des migrations internes des zones rurales vers les métropoles urbaines dans lesquelles les gens finissent facilement dans des situations de travail forcé.

La Fédération générale des syndicats népalais (GEFONT) lutte depuis longtemps en coopération avec Antislavery International contre le système traditionnel de Kamaiya, qui s'apparente à l'esclavage. Leur intervention consiste d'une part à libérer les individus et les familles de cette forme illégale de servitude pour dette et d'autre parte à les réinsérer à travers des programmes de développement des compétences et d'assistance. Au Sri Lanka, la Fédération nationale des syndicats (National Trade Union Federation - NTUF) et le Congrès national des travailleurs (National Workers Congress - NWC) organisent, tous deux, des activités pour les travailleuses et travailleurs nationaux qui migrent dans la région du Golfe. Les campagnes de sensibilisation ont pour objectif de promouvoir une migration sûre.
Le Congrès des syndicats de Malaisie (Malaysian Trade Union Congress – MTUC) met en oeuvre diverses initiatives pour les migrants travaillant comme domestiques. Il échange régulièrement avec les autorités afin d'obtenir la reconnaissance officielle des travailleurs domestiques et leur intégration dans la législation du travail. Le MTUC se bat pour que les travailleurs domestiques bénéficient de contrats avec un salaire juste, de conditions de travail décentes et d'au moins un jour de congé payé. La traite des êtres humains est un problème important aux Philippines.
La traite est également un problème important aux Philippines où le Congrès des syndicats des Philippines (Trade Union Congress of the Philippines – TUCP) a acquis une vaste expérience dans la lutte contre la traite par différents moyens. Des activités de prévention sont organisées, via des campagnes et la mise en place permanente d'outils visuels d'information contre la traite aux points de passage névralgiques, ainsi que des numéros téléphoniques pour dénoncer les cas de traite. Le TUCP a développé des partenariats avec des sociétés de transport pour distribuer des billets retour gratuits aux victimes de traite. Il fournit également une assistance aux victimes, comprenant un hébergement temporaire, une assistance juridique et des programmes de réinsertion, notamment des formations professionnelles gratuites. Au niveau international, un partenariat a vu le jour entre le syndicat japonais RENGO, la FKTU de Corée et le Conseil syndical de l'ASEAN. Cette coopération vise l'assistance aux travailleurs migrants en détresse et aux victimes de traite, et contribue à un échange continu d'informations et de meilleures pratiques.

Ratification des instruments internationaux

(A la date de février 2010)

- Convention de l'OIT sur le travail forcé, 1930 (No. 29)
- Convention de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, 1957 (No. 105)
- Conventions No. 29 et 105 de l'OIT
- N'a ratifié aucune des conventions de l'OIT
- Protocole de l'ONU visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (Protocole de Palerme, 2000)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Sources: CSI / Statistiques: BIT (2005)

0 1000 Miles
0 1000 Km

© 2010 - Confédération Syndicale Internationale

Conçu par Jessica Peton

Qu'est-ce que le travail forcé?

Le travail forcé est «tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré» selon la Convention de l'OIT sur le travail forcé, 1930 (n ° 29). Dans la pratique, il y a travail forcé quand une personne n'est pas libre de quitter son travail à cause de menaces, de dettes, ou d'autres formes de coercition physique ou psychologique.

Le travail forcé est un problème mondial qui touche presque tous les pays du monde. Il y a au moins 12,3 millions de personnes en travail forcé de nos jours, dont 2,45 millions victimes de traite. La plupart des victimes sont des personnes touchées par la pauvreté en Asie, en Amérique latine et en Afrique, dont la vulnérabilité est exploitée à des fins lucratives.

Mais plus de 350 000 femmes et hommes sont aussi en travail forcé dans les pays industrialisés, victimes de traite à des fins d'exploitation économique ou sexuelle. La moitié des personnes en travail forcé sont des enfants.

L'OIT estime que le coût financier total de la coercition - à l'exclusion des victimes d'exploitation sexuelle - s'élève à 21 milliards de dollars américains. Ceci représente le fait que les travailleurs sont sous payés (y compris à cause de déductions sur le salaire pour la nourriture et autres biens essentiels, les heures supplémentaires excessives non rémunérées) et les frais de recrutement.

Pour plus d'information sur le travail forcé et la traite, visitez le site web du Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé de l'OIT www.ilo.org/forcedlabour

Une Alliance mondiale des syndicats contre le travail forcé et la traite

Les syndicats ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre l'esclavage et le travail forcé depuis le 19ème siècle et doivent continuer au 21ème.
Si le travail forcé imposé par des autorités étatiques existe toujours, notamment en Birmanie et en Chine, la plupart des victimes de travail forcé se trouvent dans l'économie privée.

Les manifestations contemporaines du travail forcé touchent notamment les travailleurs et travailleuses migrants dans la construction, le travail domestique, agricole ou forestier, à travers des formes plus subtiles de contrainte telles que la manipulation de la dette, la retenue de salaire ou de documents d'identité, les menaces de violence ou de dénonciation.

Ces dernières exigent des approches novatrices du mouvement syndical afin de parvenir jusqu'à ces esclaves des temps modernes et se montrer solidaires avec eux.

Un nombre croissant de syndicats rejoignent l'alliance mondiale, avec plusieurs ONG spécialisées, en renforçant leur activisme et leur coopération afin de combattre et prévenir les nouvelles formes de travail forcé, y compris la traite des êtres humains, tout en favorisant la syndicalisation traditionnelle des travailleurs concernés en vue de leur émancipation durable.

Rejoignez l'Alliance! Découvrez le site web www.ituc-csi.org/forcedlabour ou envoyez un courriel à forcedlabour@ituc-csi.org.

Produit avec le soutien financier et technique du Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé du programme du BIT pour la promotion de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail